



Les télécommandes sont **COUVERTES**

Plus besoin d'attendre la réparation de votre télécommande

Si votre télécommande cesse de fonctionner pour une raison autre que des piles à plat, une mauvaise utilisation ou un abus pendant la durée de votre forfait Avantage, nous l'échangerons contre le même modèle ou une télécommande universelle. Que pensez-vous de cette assistance ininterrompue pour votre télécommande?

Remplacement de piles

Le manque d'alimentation n'est pas un problème avec le forfait Avantage. De nombreux produits comme les caméscopes, les ordinateurs portables ou les téléphones mobiles bénéficient du remplacement GRATUIT des piles à l'achat d'un forfait Avantage.

La vie est beaucoup trop courte pour la passer à attendre

Vous détestez attendre? De nombreux produits sont admissibles à notre service d'échange automatique en magasin*. Cela signifie que si votre produit cesse de fonctionner pendant son utilisation normale durant la période de la couverture, nous le remplacerons par un produit identique ou ayant des caractéristiques équivalentes. Aucune réparation ni contrariété, c'est aussi simple que ça!

La garantie suit le produit

Si vous vendez votre produit, vous pouvez transférer la couverture au nouveau propriétaire, sans frais supplémentaires, en nous envoyant simplement ses coordonnées par la poste. Cela augmente considérablement la valeur de revente de votre produit! (*Certaines restrictions peuvent s'appliquer.)



L'entretien courant est **INCLUS**

Votre voiture fait l'objet d'un entretien courant. Pourquoi ne serait-ce pas le cas de votre lecteur DVD ou CD, ou de votre ordinateur?

L'entretien courant est INCLUS! La plupart des produits couverts par nos forfaits Avantage bénéficient d'un entretien courant, y compris les examens et le nettoyage! Nous offrons un entretien courant sans contrariété afin de prolonger la durée de vie de vos appareils!

Ne vous laissez pas court-circuiter par les réparations coûteuses

Votre forfait Avantage coûte souvent moins cher qu'une réparation. Pensez-y : votre produit est protégé pendant toute la période de couverture, à un coût inférieur à celui d'une réparation! De plus, il n'y a pas de frais cachés, de frais d'utilisation ou de franchises.

Si nous ne pouvons pas le réparer, nous le remplacerons!

Irréparable rime avec remplaçable! Si votre produit n'est pas réparable, il est remplaçable en vertu de la politique anti-citron du forfait Avantage. Si nous ne sommes pas en mesure de rétablir la conformité de votre produit aux spécifications du fabricant après deux réparations pour le même problème au cours de la première année du FA, nous remplacerons le produit par un produit identique ou ayant des caractéristiques équivalentes (sauf le matériel informatique).



Si nous ne pouvons pas le réparer, nous **LE REMPLACERONS**

Un téléviseur de grande taille? Nous essayerons de le réparer chez vous

Vous avez bien lu! Si votre téléviseur de grande taille (27 pouces et plus) ne fonctionne pas comme prévu, nous enverrons un technicien chez vous pour le réparer. Si le problème ne peut être réparé à domicile, le technicien apportera le téléviseur au centre de réparation. Remarque : Le service à domicile ne s'applique pas aux ventes de téléviseurs de marque privée ou remis à neuf.

Réparation et protection pour que votre équipement continue à fonctionner comme neuf!

Nous comprenons que vous prenez au sérieux votre technologie à domicile et mobile, parce que nous la prenons tout aussi au sérieux : nous vous garantissons que votre produit continuera à fonctionner comme le jour où vous l'avez sorti de son emballage. Un FA signifie que la performance de votre produit sera maintenue au même niveau que lorsqu'il était neuf, sans quoi il sera remplacé.

Ne laissez pas votre équipement sans protection! Laissez-nous le protéger!

Votre technologie au domicile et au bureau permet à vous-même, à vos amis et à votre famille de profiter d'un monde d'amusement, de nouvelles, de travail et de divertissement. Avec un FA, vos appareils électroniques resteront pleinement fonctionnels pour les années à venir.

Ce plan a reçu la note A pour forfait Avantage

Vous pouvez compter sur nos techniciens professionnels autorisés pour réparer votre produit avec les pièces d'origine du fabricant. Nous utilisons les dernières technologies disponibles pour redonner à votre produit la même performance qu'à sa sortie d'usine.



La solution pour la **PROTECTION**

Des avantages qui dépassent vos attentes!

Le forfait Avantage vous offre protection, commodité, valeur et tranquillité d'esprit. C'est un moyen abordable de protéger votre investissement.

Un forfait Avantage vous offre :

- ✓ Échange en magasin et sur-le-champ d'articles sélectionnés
- ✓ Service pratique et sans contrariété dans plus de 450 magasins au Canada
- ✓ Remplacement de piles **GRATUIT** pour certains produits tels que des caméscopes, des téléphones mobiles, des ordinateurs portables et plus encore
- ✓ Entretien courant **GRATUIT**
- ✓ Remplacement de produits qui ne peuvent pas être réparés
- ✓ Protection de la télécommande
- ✓ Réparation à domicile des téléviseurs de 27 po et plus (composez sans frais le **1 800 780-4117**)

Remarque : Le service à domicile ne s'applique pas aux ventes de téléviseurs de marque privée ou remis à neuf.



Vous avez des questions?
Clavardez en direct avec l'un de nos représentants de la garantie à www.thesource.ca/fr-ca/avantage-care



FORFAIT
avantage^{MC}

Ligne directe sans frais pour les clients
1 866 384-3422

Modalités du forfait Avantage

(En vigueur le 1^{er} août 2019)

En achetant ce forfait Avantage (« FA »), vous comprenez que ces modalités, de pair avec l'original de la facture annexée, constituent une convention entre vous et La Source (Bell) Electronique inc. (« la société »), vous reconnaissez avoir eu l'occasion de lire ces conditions générales et vous les acceptez. « FA » et « Conditions générales » forment collectivement le « forfait ».

Dans ce forfait, « vous » et « votre » réfèrent à l'acheteur d'origine du produit décrit sur la facture annexée (le « produit ») et à l'acheteur d'origine du forfait. À moins que la loi ne l'interdise, vous ne pouvez céder le forfait.

1. Durée du forfait

La protection prend effet à la date d'achat originale du produit et prend fin à la date indiquée sur la facture originale, sauf dans les cas prévus aux présentes modalités.

2. Responsabilité du fabricant

Le forfait s'ajoute à la garantie du fabricant, sans la remplacer. Durant la période de garantie du fabricant, veuillez communiquer directement avec le fabricant, à moins que vous cherchiez à obtenir les avantages décrits à la section 7 (a)(b)(c) ou (d) ci-dessous. Si le fabricant remplace votre produit, vous êtes tenu de fournir à la société la documentation nécessaire à la mise à jour du forfait pour le numéro de série ou numéro IMEI de remplacement. Pendant la durée de la garantie du fabricant, le forfait offre certains avantages additionnels que la garantie du fabricant ne couvre pas. Les avantages additionnels sont identifiés dans les présentes modalités. Vous devez communiquer avec la société si vous souhaitez profiter de ces avantages additionnels, que la garantie du fabricant s'applique ou non.

3. Admissibilité du produit

Ce forfait ne s'applique qu'aux produits achetés des magasins La Source ou en ligne à lasource.ca au moment de l'achat du forfait, ou admissibles à une couverture aux termes de ce forfait. Le forfait ne couvre que le produit particulier pour lequel il a été acheté, à moins que la société ait reçu la preuve de l'échange de la part du fabricant ou de la société. La facture originale doit être présentée pour une réparation, un remplacement, un échange ou un crédit. Si un service est requis au titre du forfait, vous devez déposer le produit à un magasin La Source. La société n'est pas responsable des frais de désinstallation, de remise en place ou de câblage.

4. Protection

Sous réserve du paragraphe 2, ce forfait couvre les défauts du fabricant de matières et d'exécution qui apparaissent en cours d'usage normal. Les services dispensés au titre de ce forfait comprendront la main-d'œuvre et le remplacement des pièces nécessaires pour remettre le produit en état normal de fonctionnement. Aucune réparation ne peut être effectuée sans l'autorisation préalable de la société. La société pourra, à sa discrétion, remplacer les pièces par des pièces neuves, remises à neuf ou de marque autre que celle du fabricant qui répondent aux spécifications du fabricant pour le produit.

5. Remplacement du produit

La société pourra, à sa seule discrétion, remplacer le produit par un produit remis à neuf ayant des caractéristiques et des fonctions semblables ou égales, sans nécessairement être de la même marque ou sans avoir la même valeur au détail, ou vous remettre une carte-cadeau représentant le prix de vente au détail courant du produit ou d'un produit similaire de remplacement, déduction faite des taxes de vente, laquelle est remboursable à un magasin La Source. La carte-cadeau n'a aucune valeur en espèces. L'émission d'un produit de remplacement ou d'une carte-cadeau constitue l'exécution intégrale de ce forfait ainsi que l'annulation et l'acquiescement des obligations additionnelles en vertu de ce forfait, là où la loi l'autorise. Le produit remplacé doit être retourné à la société. À moins que la loi ne l'interdise, les produits ou les pièces remplacés deviennent la propriété exclusive de la société. À la seule discrétion de la société, les pièces d'un produit d'origine peuvent être utilisées dans la construction d'un produit remis à neuf, à condition que la pièce d'origine soit fonctionnelle, tel que déterminé par la société.

6. Protection concernant les piles

Les piles rechargeables de tout système téléphonique sans fil peuvent faire l'objet d'un maximum de deux services (soit aux fins de réparation ou de remplacement), peu importe le nombre de combinés inclus dans le système. Les piles rechargeables des téléphones cellulaires, des ordinateurs portables, des miniportables, des casques d'écoute sans fil, des caméscopes, des caméras numériques, des lecteurs MP3, des GPS et des radios SRF ne seront réparées ou remplacées qu'une seule fois pendant la durée du forfait.

7. Protection FA plus

La protection FA plus est une garantie additionnelle applicable à votre téléphone cellulaire, tablette, GPS, portable, ordinateur de bureau ou disque dur externe, en sus de la protection de base offerte en vertu de ce forfait, que vous pouvez acheter à un coût additionnel. Si vous avez acheté la protection FA plus :

(a) pour votre téléphone cellulaire, vous pourrez recevoir une seule réparation ou un seul téléphone cellulaire remis à neuf, ayant des caractéristiques et des fonctions égales ou semblables, sans nécessairement être de la même marque ou sans avoir la même valeur au détail, advenant que votre téléphone cellulaire cesse de fonctionner après une exposition accidentelle à un liquide, ou si l'ACL de votre téléphone cellulaire devient illisible après avoir été endommagé suite à un accident mineur. Les réclamations relatives aux téléphones cellulaires doivent être vérifiées par les techniciens autorisés de la société, avant qu'un téléphone cellulaire ne soit remplacé; ou

(b) pour votre tablette, vous pourrez recevoir une seule réparation ou une seule tablette remise à neuf, ayant des caractéristiques et des fonctions égales ou semblables, sans nécessairement être de la même marque ou sans avoir la même valeur au détail, advenant que votre tablette cesse de fonctionner après une exposition accidentelle à un liquide, ou si l'ACL de votre tablette devient illisible après avoir été endommagé suite à un accident mineur. Les réclamations relatives aux tablettes doivent être vérifiées par les techniciens autorisés de la société, avant qu'une tablette ne soit remplacée; ou

(c) pour votre GPS, vous pourrez recevoir, une fois seulement, un GPS de remplacement offert en vente libre, ayant des caractéristiques et des fonctions égales ou semblables, sans nécessairement être de la même marque ou sans avoir la même valeur au détail, advenant le défaut vérifié d'un produit. Un tel défaut ne pourra excéder ce qui est généralement considéré comme un défaut du fabricant. Tout dommage matériel causé par un emploi abusif ou les écrans ACL endommagés NE sont PAS protégés en vertu de ce forfait. Les réclamations relatives aux GPS doivent être vérifiées par les techniciens autorisés de la société, avant qu'un GPS ne soit remplacé.

(d) pour votre portable, votre ordinateur de bureau ou votre disque dur externe, vous pourrez recevoir, une fois seulement, un service de récupération de données en cas de défaillance du disque dur ou disque SSD de votre portable, votre ordinateur de bureau ou disque dur externe. Dans la mesure du possible, les données récupérées vous seront retournées dans le produit d'origine. Si le produit d'origine est défectueux, les données récupérées vous seront retournées sur un périphérique physique comme une clé USB ou un disque dur externe, selon le volume des données récupérées. Nous vous aviserons si le service de récupération de données n'est pas en mesure de récupérer au moins 75 % des données stockées sur le produit, et vous ferons parvenir une carte-cadeau de 50 \$ échangeable à La Source. **Remarque :** ce service de récupération de données n'est pas offert aux clients du secteur public (p. ex., gouvernements, universités, organismes gouvernementaux, etc.) en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. En faisant appel à ce service, vous consentez expressément à ce que vos données soient potentiellement récupérées par une entité située aux États-Unis.

La protection FA plus prévoit la réparation ou le remplacement, une fois seulement, de votre téléphone cellulaire, de votre tablette ou de votre GPS ou la récupération des données stockées sur votre portable, votre ordinateur de bureau ou votre disque dur externe, une fois seulement, sous réserve des modalités de ce forfait, et une telle réparation, un tel remplacement ou une telle récupération de données constituera l'exécution intégrale de la protection FA plus ainsi que l'annulation et l'acquiescement des obligations additionnelles en vertu de la protection FA plus aux termes du présent paragraphe 7. Toutefois, la protection de base offerte en vertu de ce forfait demeurera en vigueur pendant la durée du forfait.

8. Politique anti-citron

Si, au cours de la première année du forfait, la société répare votre produit à deux reprises pour la même raison et le produit, à la seule discrétion du centre de service agréé de la société, nécessite une troisième réparation pour la même raison, la société le remplacera par un produit de performance comparable ou vous remettra une carte-cadeau représentant le prix de détail original (déduction faite des taxes de vente), sous réserve des restrictions prévues aux paragraphes « Protection » et « Remplacement du produit ». Veuillez noter que pour y être admissible, vous devez retourner le produit et la facture originale à la société, de pair avec les factures de réparation du centre agréé pour les deux réparations antérieures. Un service qui ne se solda pas par une réparation, tels un ticket « aucun problème relevé », un nettoyage ou un entretien préventif, ne constitue pas une réparation. Cette politique anti-citron ne s'applique pas aux ordinateurs, aux ordinateurs portables ou aux mini-ordinateurs portables. La « Politique anti-citron » décrite à ce paragraphe 8 ne s'applique à aucune couverture FA plus comme indiqué au paragraphe 7 ci-dessus.

9. Annulation

Sauf si la loi l'interdit, la société peut annuler ce forfait à sa seule discrétion, en cas (a) de fraude ou de fausse déclaration; (b) de la location commerciale du produit, ou (c) de réparation non autorisée du produit ou (d) dans le cas de réparations ou de remplacements excessifs en raison d'une mauvaise utilisation, d'abus ou d'une utilisation excessive du produit couvert comme déterminé par la société à sa seule discrétion.

10. Ce qui n'est pas protégé?

Dans les limites maximales permises par la loi, ce forfait ne protège pas :

(a) les dommages causés par (sauf tel que prévu au paragraphe 7 ci-dessus, s'il y a lieu) :

- un choc physique accidentel ou intentionnel, la mauvaise utilisation ou l'usage abusif;
- un incendie, les déversements de liquides, les fuites de piles, l'exposition aux intempéries, les tremblements de terre et les cas fortuits;
- le défaut d'assurer l'entretien recommandé par le fabricant ou d'utiliser le produit conformément aux directives du fabricant;

iv. la mauvaise utilisation ou la panne d'une source d'alimentation électrique (y compris, mais non de façon limitative, les sautes de puissance);

v. les virus informatiques (l'élimination de virus n'est pas incluse dans le forfait);

vi. la brûlure de phosphore (y compris les images fantômes) ou le grillage de pixels autrement qu'en conformité avec les spécifications du fabricant; et

vii. les dommages liés au retard à fournir un service au titre de ce forfait;

- les dommages aux programmes informatiques, fichiers électroniques, logiciels et données, y compris les dommages causés par suite de réparations aux termes de ce forfait (vous êtes seul responsable d'effectuer une copie de secours des toutes les données se trouvant sur tout produit avant qu'il ne soit remis à la société aux termes de ce forfait);
- les dommages de nature cosmétique ou le coût des pièces perdues ou des pièces de consommation (y compris, mais non de façon limitative, les ensembles fixeurs, les tambours, les encres en poudre, les cartouches d'encre, les têtes d'impression, les ampoules de projecteur ACL ou les piles de type bouton);
- les dommages aux accessoires ou aux périphériques qui sont exclus du produit de base;
- les dommages suite à la modification d'une composante du produit ou à des réparations non effectuées par un fournisseur de service autorisé;
- la perte ou le vol de produits, de logiciels, de données ou d'accessoires;
- le service sur place pour les téléviseurs de 26 pouces ou moins, les téléviseurs de marque privée ou remis à neuf;
- le service requis pour assurer la conformité aux règlements d'une agence ou d'un organisme gouvernemental;
- les produits dont les numéros de série sont modifiés ou manquants; et
- les produits que vous utilisez à des fins de location commerciale;
- ce forfait ne couvre pas les frais, dépenses et services énumérés ci-dessous :
 - Les dépenses liées au nettoyage, à l'entretien préventif ou à la formation du client à l'égard du produit, ou tout dommage qui en résulte;
 - frais liés au démontage ou à la réinstallation d'une infrastructure fixe lors du retrait du produit, à l'installation d'un périphérique de rechange ou à une installation personnalisée;
 - Les frais de réparation ou de remplacement de tout équipement ou bien matériel;
 - L'indemnisation ou le paiement pour des dommages à des biens qui ont été causés par des cas fortuits

Veuillez noter que les produits à affichage (y compris, mais non de façon limitative, les produits comprenant un ACL et un écran plasma) peuvent avoir un certain nombre de pixels défectueux; ceci peut être inné à la technologie des produits à affichage. Les pixels défectueux, tels les pixels allumés ou éteints, feront l'objet de lignes directrices du fabricant concernant les pixels défectueux admissibles, tels que vérifiés par le centre de service agréé de la société, avant d'être considérés comme défectueux et protégés en vertu de ce forfait.

11. Entente complète

Votre facture originale et ces modalités constituent l'entente complète et remplacent toute négociation, entente et convention antérieure concernant l'objet visé par les présentes. Aucune représentation, garantie ou condition verbale ou écrite, ni aucun amendement ou aucune modification de ces modalités ne liera les parties, à moins qu'il ne soit inclus dans un document écrit, signé par la partie visée.

12. Limite de responsabilité et désistement concernant les garanties et les modalités

(a) Dans les limites maximales permises par la loi, la société n'aura aucune responsabilité envers vous, que ce soit contractuellement, délictuellement ou en vertu d'un régime de responsabilité extracontractuelle, y compris la négligence en ce qui a trait à toute responsabilité, perte ou à tout dommage causé ou censé être causé directement ou indirectement par le produit, les pièces ou les unités de rechange, ou les services dispensés par la société, y compris, mais non de façon limitative, toute interruption de service, perte d'affaires ou de profits prévus, ou tous dommages indirects résultant d'une violation de ce forfait. Nonobstant les limites et les garanties prévues aux termes de ce forfait, la responsabilité de la société aux termes des présentes pour les dommages que vous subissez ne dépassera pas le montant que vous avez payé pour ce forfait.

(b) Dans les limites maximales permises par la loi, la société n'est aucunement responsable de maintenir ou de restaurer les programmes, les logiciels, les fichiers électroniques ou les données informatiques pendant la fourniture des services ou autrement au-delà des tentatives raisonnables décrites dans la section 7(d). Vous seul êtes responsable d'effectuer des copies de secours de vos programmes, logiciels, dossiers électroniques et de vos données informatiques pour les protéger contre toute perte.

(c) Dans les limites maximales permises par la loi, la société renonce à toute garantie ou condition non expressément prévue dans la présente, y compris toute garantie ou condition implicite quant à la qualité marchande ou l'adaptation à un usage particulier.

(d) Certaines juridictions ne permettent pas de restriction sur la cessibilité, ou l'exclusion ou la restriction des dommages indirects ou fortuits. Les restrictions prévues aux présentes ne s'appliquent donc que dans les limites maximales permises par la loi dans ces juridictions. Il se peut que vous ayez d'autres droits en vertu de la loi dans votre juridiction. Si une condition de ce forfait est interdite par de telles lois, elle sera considérée comme nulle et sans effet, mais le restant de ce forfait demeurera en vigueur.

13. Produits retournés ou échangés

(a) Si un produit est retourné à la société pour un plein remboursement au titre de la politique courante de remboursement de la société, la société vous remboursera le coût complet du forfait, et le forfait sera alors résilié.

(b) Si le produit est échangé contre un autre produit, un crédit au pro rata s'appliquera à la durée de la protection sur le nouveau produit.

14. Divers

La société a le droit de céder ce forfait ou de sous-traiter à un tiers les services dispensés au titre de ce forfait, le tout sans votre consentement préalable. Advenant une telle cession, la société sera libérée de ses obligations envers vous, à partir de ladite cession, dans la mesure où le cessionnaire assume les obligations de la société aux termes de ce forfait.

À moins que la loi ne l'interdise, ce forfait représenté par votre facture originale et ces modalités seront interprétés et appliqués en vertu des lois de la province de l'Ontario.

It is the express wish of the parties that this Plan and all related documents be drawn up in English. C'est la volonté expresse des parties que la présente convention ainsi que les documents qui s'y rattachent soient rédigés en anglais.

Veuillez vous reporter à notre Politique de confidentialité au site www.lasource.ca pour connaître nos pratiques quant à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements personnels.

FORFAIT
avantage^{MC}

Valeur • Commodité • Tranquillité d'esprit • Protection



MODALITÉS

LA
SOURCE^{MC}